



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 21 décembre 2021

MALADIE D'AUJESZKY CHEZ LES SANGLIERS D'ÉLEVAGE : DES MESURES CONDITIONNANT LES MOUVEMENTS DE PORCS ET DE SANGLIERS DU DÉPARTEMENT VERS LE MARCHÉ NATIONAL ET INTRACOMMUNAUTAIRE ENTRENT EN VIGUEUR MAIS LES EXPORTATIONS DE VIANDES SONT ÉPARGNÉES.

Le 16/12/2021, un foyer de maladie d'Aujeszky a été découvert dans un élevage de sangliers du Gers, à FAGET ABBATIAL, dans le cadre des opérations de surveillance régulières de la maladie d'Aujeszky dans les cheptels de suidés (porcs, sangliers). Les mesures de gestion du foyer prescrites par la réglementation en vigueur, sont mises en œuvre.

- Le foyer a été déclaré à la Commission européenne et notifié à l'organisation mondiale de la santé animale (OIE). Dans ce contexte, le département du Gers ne peut plus être considéré comme indemne de la maladie d'Aujeszky tant que les opérations d'assainissement, qui prévoient notamment le dépeuplement de l'élevage, ne seront pas terminées.

- Plusieurs mesures visant à éviter la dispersion du virus dans les élevages ont été prises par arrêté préfectoral : elles conduisent notamment à limiter les mouvements de suidés en provenance d'élevages du Gers à destination d'un autre département français à destination des pays européens ou pays tiers. Ces mouvements ne sont réalisables que sous conditions et sur autorisation de la DDETSPP. Les mouvements à destination de l'abattoir ne sont pas concernés.

La maladie d'Aujeszky en quelques mots

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale (herpèsvirus) hautement contagieuse qui touche les suidés (porcs domestiques et sangliers) et, de façon très accidentelle, les carnivores (chiens de chasse) et les ruminants. Elle n'est pas transmissible à l'homme et la viande peut être consommée. La France est considérée comme indemne de cette maladie en élevage porcin mais le virus circule chez les sangliers sauvages.

Service à contacter pour toute question :
DDETSPP – Service SPPA
8 chemin de la caillaouère
32020 AUCH CEDEX 9
Tel 0581672203
ddetspp-sv-sppa@gers.gouv.fr

Service départemental de la
communication interministérielle
de l'Etat

Tél. 05.62.61.43.68
Portable. 06.34.31.26.98
Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

